

Aides financières

Rappel des contributions écologiques dans l'agriculture selon l'OPD – état 2012 :

Type de SCE	Zone de plaine (ZP)	Zone des collines (ZC)	Montagnes (ZM I, II)
Prairies extensives	1'500.-	1'200.-	700.-
Prairies peu intensives	300.-	300.-	300.-
Jachères florales	2'800.-	2'800.-	
Ourlets	2'300.-	2'300.-	2'300.-
Bandes culturales extensives	1'300.-	1'300.-	1'300.-
Haies et bosquets	2'500.-	2'500.-	2'100.-

Rappel des contributions écologiques dans l'agriculture selon l'OQE – état 2012 :

Type de SCE	Contribution qualité	Contribution réseau
Prairies extensives	1'000.-	1'000.-
Prairies peu intensives	1'000.-	1'000.-
Jachères florales		1'000.-
Ourlets		1'000.-
Bandes culturales extensives		1'000.-
Haies et bosquets	2'000.-	1'000.-

Outre les contributions des paiements directs écologiques, le plan d'action lièvre permet d'obtenir des soutiens financiers pour les prestations suivantes :

Type de SCE	Contribution supplémentaire du plan d'action	Validité territoriale
Mise en place d'une jachère florale, d'un ourlet, d'une prairie extensive ou d'une prairie peu intensive sur terres assolées	Remboursement du coût des semences	Secteurs prioritaires*
Plantation de haies et bosquets ou élargissement d'une haie existante	Remboursement du coût des plants Aide à la plantation par la FCJC et les ONG	Tout le canton
Mise en place d'une lisière étagée	Subventions ENV 1200.- / 100 m'	Secteurs prioritaires*

*Secteurs prioritaires :

- OQE Vendline-Coeuvatte
- Place d'armes Bure et NE Chevenez
- Develier-Courtételle
- OQE Vallée du Doubs, rive droite de Goumois à Soubey et plat des Enfers

Pour les contributions écologiques liées à la mise en réseau des SCE, prière de s'adresser à la FRI ou au bureau spécialisé qui gère le réseau.

Pour la mise en place de nouvelles surfaces liées au plan d'action lièvre, prière de s'adresser à la FCJC.

Pour des renseignements d'ordre général sur le plan d'action, s'adresser à l'ENV.

Contacts :

Office de l'Environnement (ENV) :
032 420 48 00

Fédération Cantonale
Jurassienne des
Chasseurs (FCJC) :
079 364 72 39

Fondation Rurale
Interjurassienne (FRI) :
032 420 74 20



Credits illustrations: FRI, FCJC, J.-C. Schaller, M. Blant / Conception graphique: litnopluton.ch

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Mesures pour la préservation du lièvre dans les activités agricoles



Les actions concrètes dans l'exploitation



Installer des types de SCE favorables au lièvre (jachères, ourlets, prairies extensives ou peu intensives, bandes culturales extensives, haies avec bande herbeuse)

- ✓ En adhérant au réseau OQE de votre région
- ✓ En installant des SCE de manière indépendante



Mettre en œuvre une des autres mesures du plan d'action :



- ✓ Elargir les haies existantes



- ✓ Restaurer des lisières étagées



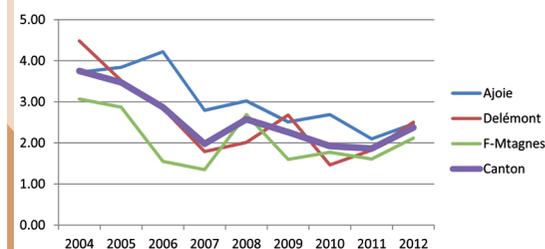
Situation du lièvre dans le Jura



Habitat

Le lièvre brun (*Lepus europaeus*) est un habitant typique des zones agricoles. Il fréquente les cultures de céréales, les prairies et les pâturages structurés. Il se réfugie volontiers dans les haies et bosquets. Le milieu forestier lui convient dans une moindre mesure. Il affectionne particulièrement les milieux ensoleillés et secs (lisières, talus, labours et jeunes cultures, vignobles).

Densités de lièvre



Effectifs

Comme ailleurs en Suisse, les effectifs de lièvre ont diminué dans le canton du Jura jusqu'à atteindre une densité critique (2 ind/km²) où sa survie est menacée. Cette tendance est observée dans les trois districts et concerne toutes les zones agricoles (zone de plaine à zone de montagne II). Afin d'enrayer cette évolution et de restaurer les effectifs de l'espèce, le Gouvernement jurassien a ratifié un plan d'action pour la sauvegarde du lièvre dans le canton.

Le plan d'action lièvre

Mise en place

Le plan d'action a été établi sous l'égide de l'Office de l'Environnement (ENV) par un groupe de travail réunissant les milieux agricoles (Chambre Jurassienne d'Agriculture, Service de l'Economie Rurale), les chasseurs (Fédération Cantonale Jurassienne des Chasseurs) et les organisations de protection de la nature (Pro Natura, WWF). Il a été validé par le Gouvernement le 11 décembre 2012.

Objectifs

Le plan d'action a pour objectifs la restauration d'une densité moyenne de lièvres de 4 individus au km² (2016) à 6 individus au km² (2020). Des efforts particuliers sont prévus dans 4 secteurs prioritaires. Le plan d'action vise à fédérer les agriculteurs, les chasseurs et les protecteurs de la nature autour d'un même objectif, la sauvegarde du lièvre brun. Le plan est divisé en 5 axes dans lesquels sont décrites des mesures concernant les prédateurs, le braconnage, l'agriculture, la chasse et l'information du public.

Axes de travail

Axe 1	Limitation de la prédation
Axe 2	Surveillance et lutte anti-braconnage
Axe 3	Revitalisation de l'habitat
Axe 4	Réserves de repeuplement
Axe 5	Communication

Les axes et mesures du plan d'action concernant l'agriculture

L'agriculture est concernée par l'axe 3 du plan d'action. Il est décliné en 2 mesures permettant de favoriser le lièvre dans l'exploitation agricole. La première mesure consiste à augmenter les surfaces favorables au lièvre sous forme de surfaces de compensation écologique (SCE) dans la SAU. La seconde mesure consiste à appliquer des mesures de gestion favorables au lièvre dans les réseaux OQE du canton. Les exploitants qui souhaitent participer au plan d'action seront indemnisés par les paiements écologiques liés aux réseaux couplés à des incitations financières particulières.

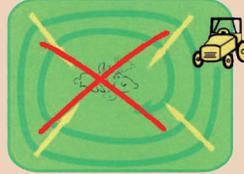
Une gestion adaptée des SCE

Les mesures suivantes favorisent le lièvre. Elles sont obligatoires dans les SCE mises en réseau, et recommandées dans les autres SCE.



Prairies extensives et peu intensives :

- ✓ Faucher de manière centrifuge ou par lignes pour laisser s'échapper les animaux mobiles
- ✓ Maintenir au minimum 10 % de la surface non fauchée à chaque opération



- ✓ Garder un intervalle d'au moins 7 semaines entre la première et la deuxième coupe
- ✓ Déclencher le conditionneur, peu utile sur les fourrages de prairies extensives ou peu intensives (sauf raisons techniques empêchant la mise hors service)



Jachères florales :

- ✓ Rajeunir les jachères pour favoriser l'ensoleillement bénéfique aux levrauts
- ✓ Installer de préférence des surfaces d'au moins 40 a
- ✓ Les surfaces sous forme de bandes devraient avoir une largeur d'au moins 12 m
- ✓ Choisir une mise en place dans les situations favorables au lièvre, sur terres assolées



Ourlets sur terres assolées :

- ✓ Installer de préférence des bandes de min. 6 m de large



Bandes culturales extensives :

- ✓ Diminuer de 50 % la densité de semis
- ✓ Installer des bandes de min. 6 m de large



Haies et bosquets avec bande herbeuse :

- ✓ Entretien haies et bosquets par une taille sélective, favorisant les espèces à croissance lente pour former une strate buissonnante dense
- ✓ Maintenir le 50 % des bandes herbeuses non fauchées ou non pâturées à chaque opération
- ✓ Installer des bandes herbeuses extensives plus larges en zone de plaine, d'au min. 5 m

